



CHALLENGE NAUTIQUE DE PALAVAS 2023 - 2024



Instructions de Course - Surprises et Habitables

Grade 5A, 5B et 5C

Autorité organisatrice :

Le CERCLE NAUTIQUE DE PALAVAS
Bd Maréchal Foch - 34250 PALAVAS LES FLOTS
Tél : 04 67 98 67 38 - E-mail : cn.palavas@orange.fr
Site internet : www.cercle-nautique-palavas.com

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

1. RÈGLES APPLICABLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

**Les instructions de course ci-dessous s'appliquent aux régates CNP1, 3, 4, 5, 7, 9, 11 et 12.
Pour les régates CNP2, 6, 8 et 10, seules les IC du Trophée de la Baie d'Aigues-Mortes 2022-2023 sont en prendre en compte à l'exception du classement qui sera recalculé pour le général du challenge (voir chapitre 18).**

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 1 heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est au Cercle Nautique de Palavas.
- 3.2 Le PC course est situé au Cercle Nautique de Palavas, téléphone 04 67 98 67 38 / email : cn.palavas@orange.fr.
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal **VHF 77** sauf considération particulière indiquée au plus tard lors du briefing.

4. CODE DE CONDUITE

[NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le Cercle Nautique.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :

CNP1 : 17 septembre 2023
CNP2 / TB1 : 12 novembre 2023
CNP3 : 26 novembre 2023
CNP4 : 10 décembre 2023
CNP5 : 14 janvier 2024
CNP6 / TB2 : 28 janvier 2024

CNP7 : 11 février 2024
CNP8 / TB3 : 25 février 2024
CNP9 : 10 mars 2024
CNP10 /TB4 : 24 mars 2024
CNP11 : 21 avril 2024
CNP12 : 26 mai 2024

- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est **10h30**.
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les flammes de classe pour les régates CNP1, 3, 4, 5, 7, 9,11 et 12 sont les suivants :

Rose pour les croiseurs,

Blanc pour les courses croisières (**Rond blanc : obligatoire pour les bateaux des groupes OSIRIS Habitable < ou = à 18**),

Pavillon de classe pour les Surprises.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **Annexe parcours**, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le Comité de Course indiquera le parcours à effectuer et le cap approximatif du premier bord du parcours.
- 9.3 Les parcours seront de type : côtiers ou construits.
- 9.4 Pour les parcours côtiers, au plus tard au signal d'avertissement, le Comité de Course enverra le pavillon « D », si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
- 9.5 Le parcours pourra être réduit à toutes marques à contourner, précisées en **annexe PARCOURS**.

10. MARQUES

Les marques de départ, de parcours sont de couleur jaune, celle de changement de parcours ou de bouée de dégagement est de couleur rouge et celle d'arrivée cylindrique de couleur jaune.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours d'une bouée cylindrique à l'extrémité bâbord..
- 12.2 Les départs des courses seront donnés en application de la RCV 26, avec le signal d'avertissement envoyé 5 minutes avant le signal de départ.
Les temps seront décomptés à partir des signaux visuels.
L'absence d'un signal sonore ne doit pas être prise en considération.
- 12.3 La procédure de départ pourra être retransmise en VHF par le Comité de Course.
Une défaillance de la transmission VHF ne pourra pas donner droit à une demande de réparation.
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 6 minutes après son signal de départ sera classé DNS.
(Ceci modifie les RCV A4 et A5).
- 12.5 Les croiseurs et les courses croisières (Rond blanc) ont le même départ sous signal d'avertissement pavillons rose et blanc. Le départ des Surprises peut être différent, le signal d'avertissement est le pavillon de la classe.
- 12.6 [NP] Bateaux en attente : Les bateaux, dont le signal d'avertissement n'a pas été donné, doivent éviter la zone

de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

- 12.7 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 77. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le Comité de Course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

14. L'ARRIVEE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et une bouée cylindrique de couleur jaune.
- 14.2 Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

16. TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps limites pour finir :

	TEMPS LIMITE POUR FINIR APRES :
Parcours construits monotypes	30 minutes après l'arrivée du premier de sa série
Parcours construits Osiris Habitable	30 minutes après l'arrivée du 4ème de sa série
Parcours côtiers monotypes	3 minutes par mille après l'arrivée du 4 ^{ème} de sa série
Parcours côtiers Osiris Habitable	5 minutes par mille après l'arrivée du 4 ^{ème} de sa série

- 16.2 Les bateaux manquant à finir dans un délai indiqué ci-dessus sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5. Toutefois le Comité de course peut modifier, en fonction des conditions d'arrivée, ces temps limites sous réserve d'en faire l'annonce par VHF avant l'expiration du temps limite indiqué ci-dessus (Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).
- 16.3 Le délai pour finir est le temps dont les bateaux disposent pour arriver après que le premier bateau a effectué le parcours et fini. Les bateaux ne finissant pas dans ce délai et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés hors délai (TLE) sans instruction. Un bateau classé TLE (Time Limit Expired) doit recevoir les points de la place d'arrivée du dernier bateau qui a fini plus un point. Ceci modifie les RCV 35, A5.1, A5.2 et A10.

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du Cercle Nautique de Palavas.
- 17.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes à partir de l'heure d'arrivée du dernier bateau dans la dernière course du jour ou à partir de l'heure à laquelle le Comité de Course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les Concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partie ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au Cercle Nautique. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information. Avec l'accord de toutes les parties, une instruction pourra avoir lieu sans attendre l'heure limite de dépôt des réclamations et d'affichage des convocations, dès lors qu'elles estimeront que les conditions de la RCV 63.2 sont remplies.
- 17.4 Les avis de réclamations du Comité de Course ou du Jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 17.5 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

18. CLASSEMENT

- 18.1 Pour les croiseurs soumis au système à handicap OSIRIS Habitable, le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps pour les parcours construits indiqués en annexe 2, et temps sur distance pour les parcours côtiers indiqués en annexe 3, avec application du CVL dans les 2 cas. Pour les ronds blancs, le temps réel retenu pour le classement sera déterminé en appliquant au temps de base un coefficient correcteur égal au rapport des distances parcourues par les croiseurs et les ronds blancs. Pour les Surprises, le classement sera établi en temps réel. Les régates CNP2, 6, 8 et 10 font partie du Trophée de la Baie d'Aigues-Mortes. Les régates du Trophée ayant leur propre classement, les bateaux des 2 séries OSIRIS Habitable et Surprises participant au challenge seront reclassés au classement général du challenge en excluant les bateaux qui n'ont pas participé aux régates :
- CNP1 pour la CNP2,
 - CNP1, 3, 4 et 5 pour la CNP6
 - CNP1, 3, 4, 5, 7 pour la CNP8
 - CNP1, 3, 4, 5, 7, 9 pour la CNP10.
- Toutefois, un bateau qui participe à la CNP2 sans avoir participé à la CNP1 pourra être classé s'il participe aux régates CNP3 à CNP5.
- 18.2 Chaque journée de régates donnera lieu à un classement général avec un nombre minimum d'une course pour valider la compétition.
- 18.3 Pour chaque course, le classement sera fait selon le Système à minima (RCV - Annexe A, Article A4). Les bateaux OCS, DNF, DSQ, DNS, RET, BFD, UFD, DNE et NSC, recevront un nombre de points égal au nombre de classés pour la course plus 1. Les disqualifications DNE ne peuvent être retirées. Les DNC et bateaux non inscrits recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits pour la régata plus 1 (ceci modifie la RCV A5.2).
- 18.4 Le classement général final sera l'addition des points obtenus dans chaque course, le vainqueur étant celui qui a le moins de points. Le nombre de tranches de 5 courses déterminera le nombre de courses les plus mauvaises qui seront retirées. Quand 5 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score. Pour 10 courses validées, les deux plus mauvais scores seront retirés, pour 15 courses validées les trois plus mauvais scores et ainsi de suite (ceci modifie la RCV 8).
- 18.5 En cas d'ex-aequo, ce sont les meilleures places qui permettront de faire la différence, et, au besoin, le nombre de participations, et, au besoin, le résultat de la dernière course.
- 18.6 Pour participer au classement général, un bateau devra avoir participé à au moins 5 journées de régates.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 [NP] Un élargement pourra être mis en place par avenant aux Instructions de Course.
- 19.2 [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au Comité de Course aussitôt que possible.
- 19.3 Le canal VHF utilisé en course est le **77**.
- 19.4 Utilisation du bout dehors : sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 [NP] Le remplacement de Concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du Comité de Course ou du Jury.
- 20.2 [NP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du Comité de Course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux Instructions de Course.
- 21.2 Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3 Un bateau doit être conforme aux règles avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

- Les bateaux officiels seront identifiés de la façon suivante :
- Vedette du Comité de Course : Couleur bleu et grise
 - Bateau mouilleur : Couleur blanche

23. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du Comité de Course.

24. COMMUNICATION RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre, ni recevoir de données vocales ou de données numériques qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. [DP]

25. PRIX

Les prix distribués seront à la discrétion de l'Organisateur.

Prescriptions of the Fédération Française de Voile Racing Rules of Sailing 2021-2024

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that action alone, admit liability for damages.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 76** (*Prescription to RRS 76.1*)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Prescription to RRS 88.2*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

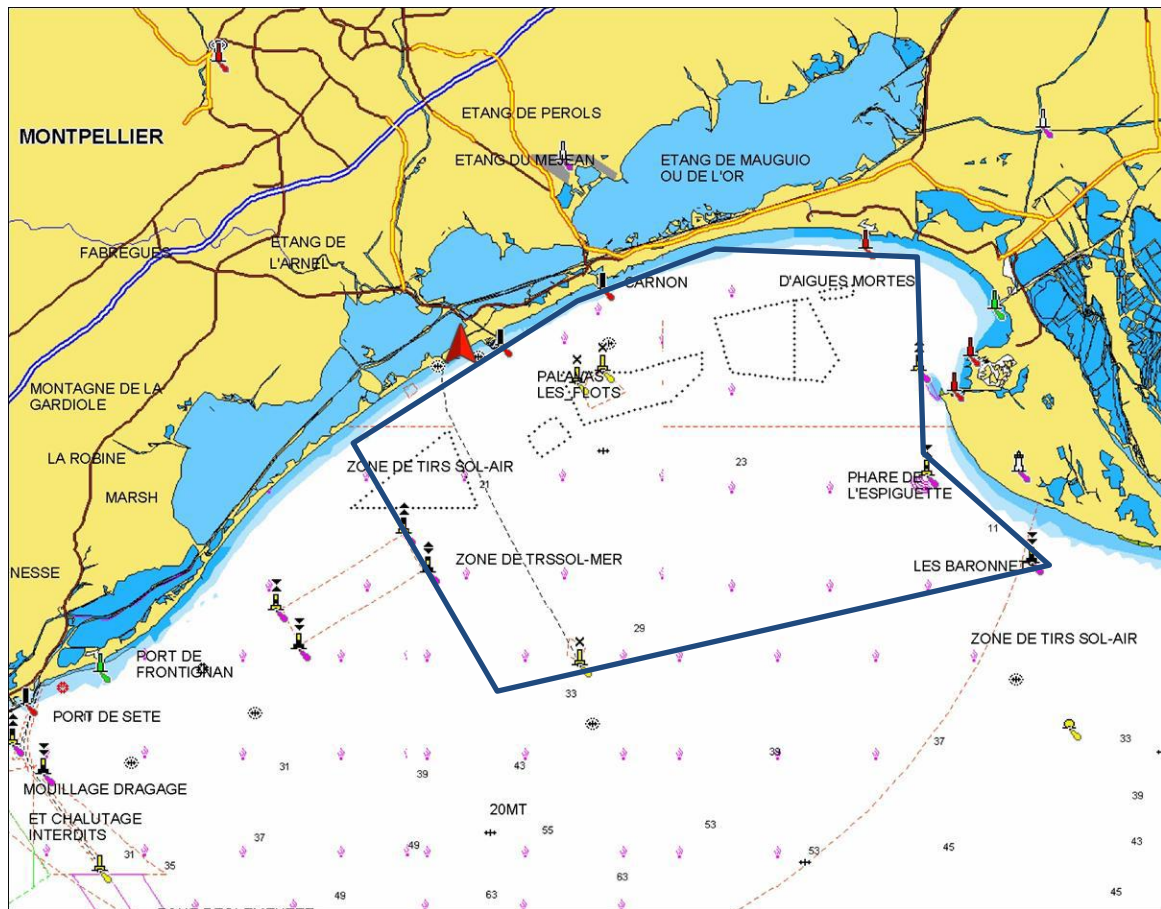
The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>

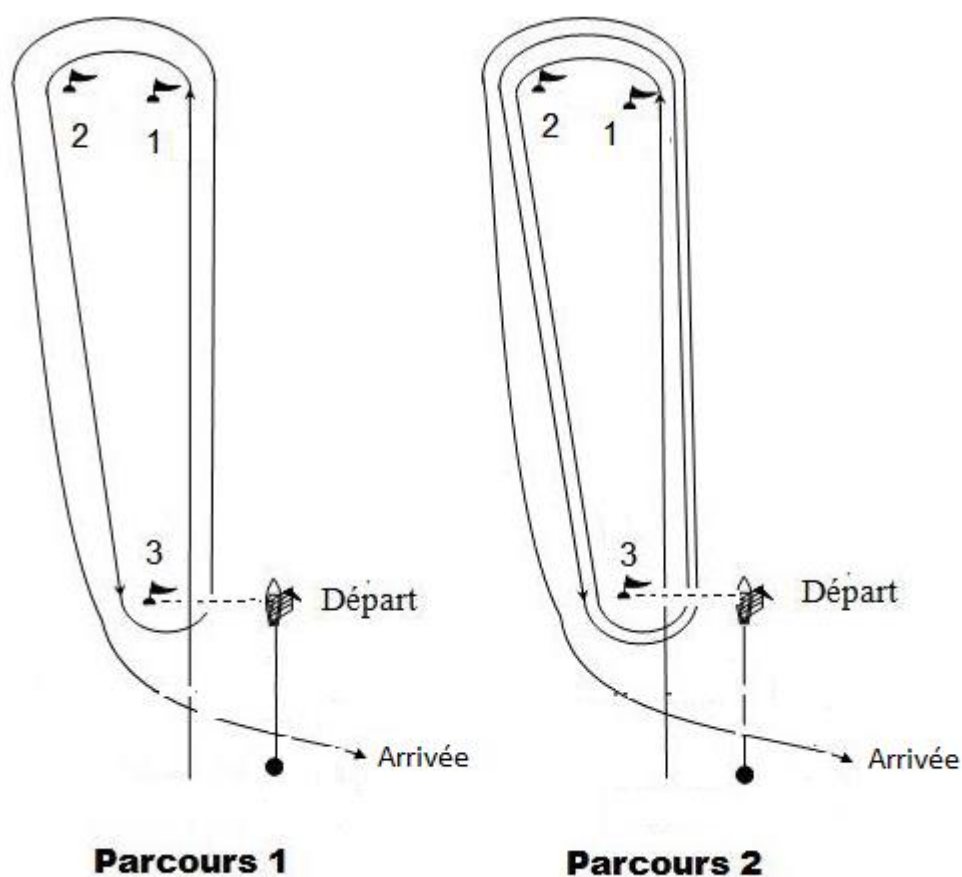
ANNEXE 1 : ZONES DE COURSE

Devant la jetée sud du port de Palavas Les Flots pour les CNP1, 3, 4, 5, 7, 9, 11 et 12.
Environ 2 milles dans le sud du Grand Travers pour les CNP2, 6, 8 et 10.



ANNEXE 2 : PARCOURS CONSTRUITS

CNP1, 3, 4, 5, 7, 9, 11 et 12



Parcours 1 : Départ – 1 – 2 – 3 – 1– 2 – 3 – Arrivée

Parcours 2 : Départ – 1 – 2 – 3 – 1– 2 – 3 – 1 – 2 – 3 - Arrivée

Les marques 1-2 et 3 sont à laisser à bâbord

Pour les courses croisières (Pavillon blanc : les bateaux des groupes HN < ou = à 18), les parcours 1 et 2 sont réduits comme suit :

Parcours 1 : 1 tour - Départ → 1 → 2 → 3 → Arrivée

Parcours 2 : 2 tours - Départ → 1 → 2 → 3 → 1 → 2 → 3 → Arrivée

<i>Marques de départ</i>	<i>Marques de parcours</i>	<i>Marques de changement de parcours</i>	<i>Marques d'arrivée</i>
Bouée JAUNE 3	Bouée JAUNE 1-2-3	Bouée ROUGE 1	Bouée JAUNE

En cas de changement de parcours, la bouée 2 ne sera pas remouillée

ANNEXE 3 : PARCOURS CÔTIERS

CNP1, 3, 4, 5, 7, 9, 11 et 12

- Les bouées sont mouillées en fonction de la météo du jour des courses. Ces descriptions ne peuvent donner lieu à aucune demande de réparation.
- La Zone conchylicole et la limite des 300 m, si elle est balisée, sont considérées comme des obstacles. Toutefois, les marques cardinales Nord et Est du parc conchylicole peuvent être contournées comme indiqué dans les parcours côtiers.
- La zone de la Réserve Marine de la Côte Palavasienne, délimitée par les bouées A, 1 et 2 (Zone autorisée à la Plongée), doit être considérée comme un obstacle.
- Pour chacun des parcours côtiers définis ci-après, le comité de course peut décider de positionner une bouée de dégagement, l'annonce en sera faite par VHF.

Descriptions et positions approximatives des marques des parcours côtiers :

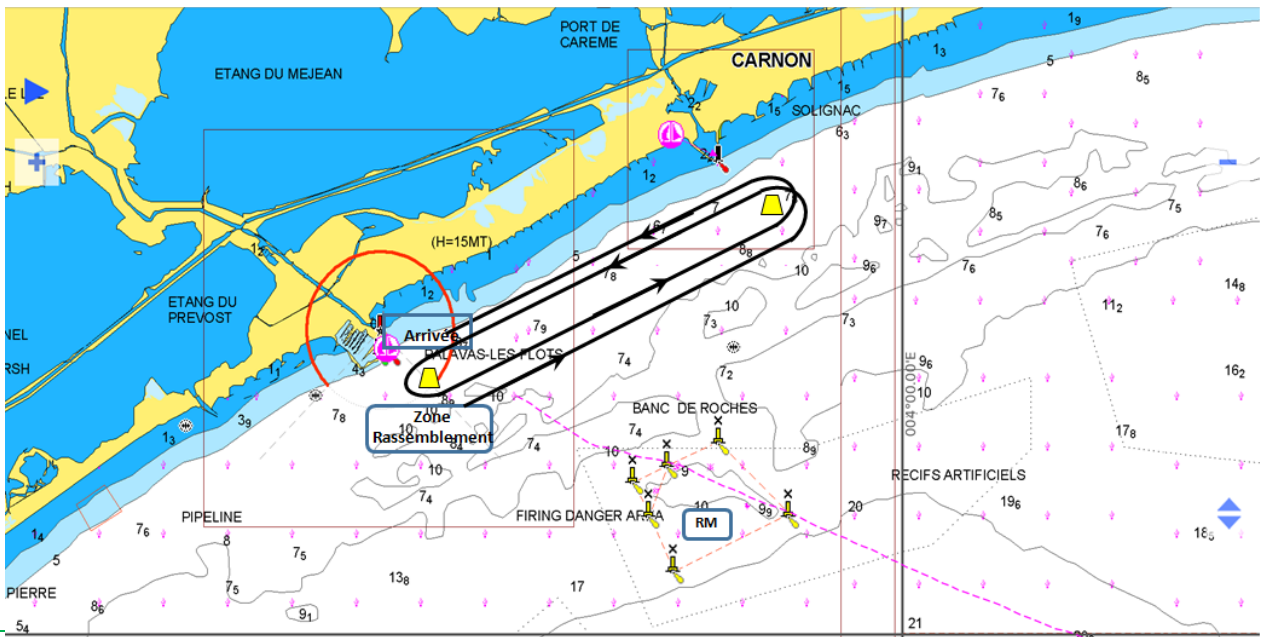
Marques	Description
<i>Dgt – Bouée de dégagement</i>	Bouée Rouge à +/- 0.5 mille du départ dans l'axe du vent.
<i>Pal – Bouée de Palavas</i>	Bouée Jaune 43°31,250'N - 003°56,340'E
<i>Carnon – Bouée de Carnon</i>	Bouée Jaune 43°32,200'N - 003°59,200'E
<i>MG - Maguelone</i>	Bouée Jaune 43°29,400'N – 03°55,000'E
<i>ZC – Zone conchylicole</i>	Cardinale N 43°28,149'N – 03°53,900'E Cardinale E 43°27,457'N – 03°54,460'E
<i>LC - Le Coulombrey</i>	Bouée Jaune 43°28,100'N – 03°57,750'E
<i>EMS - Emissaires</i>	Bouée Sud 43°25,860'N – 3°58,081'E
<i>RM – Réserve Marine Palavasienne</i> <i>RM-A</i> <i>RM-B</i> <i>RM-C</i> <i>RM-D</i>	Bouée A 43°30,770' N – 03°58,003 E Bouée B 43°30,971' N – 03°58,631 E Bouée C 43°30,599' N – 03°59,153 E Bouée D 43°30,323' N – 03°58,296 E

La longueur des parcours est donnée à titre indicatif, elle sera calculée en fonction de la position des bouées.

Parcours N°3 - 7,5 MN

Croiseurs/ surprises : Dpt - Dgt éventuel - Car bab - Pal bab - Car bab - Arrivée Pal Bab

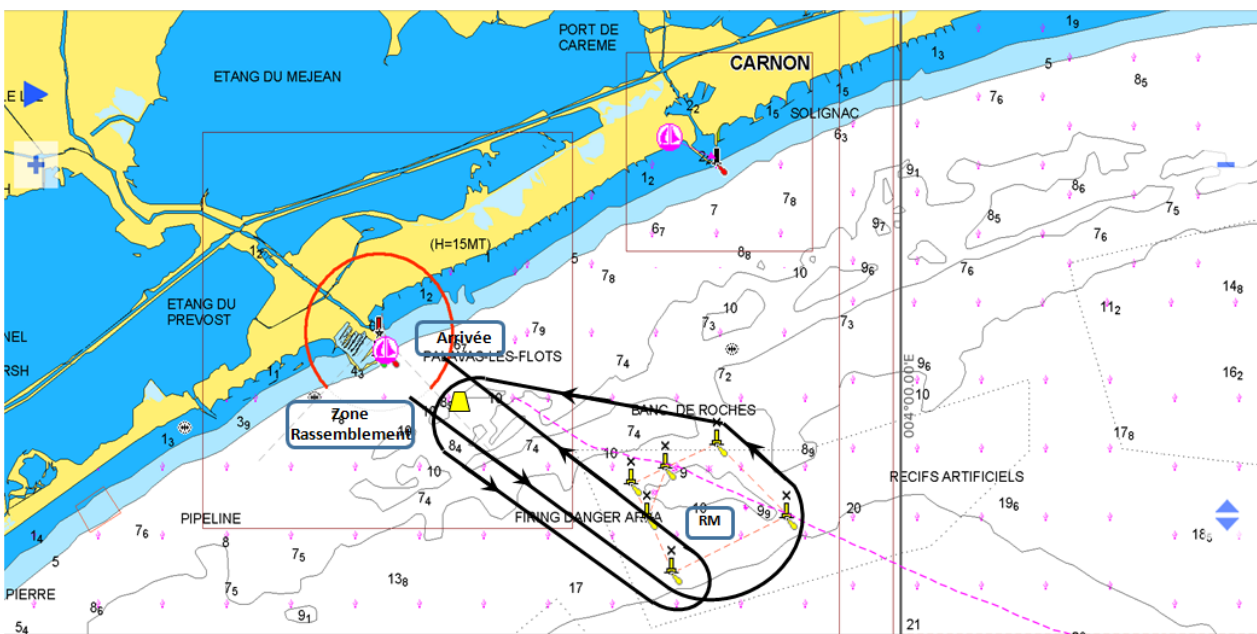
Ronds blancs : Dpt - Dgt éventuel - Car bab - Arrivée Pal bab



Parcours N°4 - 8.5 MN

Croiseurs/ surprises : Dpt - Dgt éventuel - RM D bab - RM C bab - RM B bab - Pal bab – RM D bab – RM A trib – Arrivée Pal bab

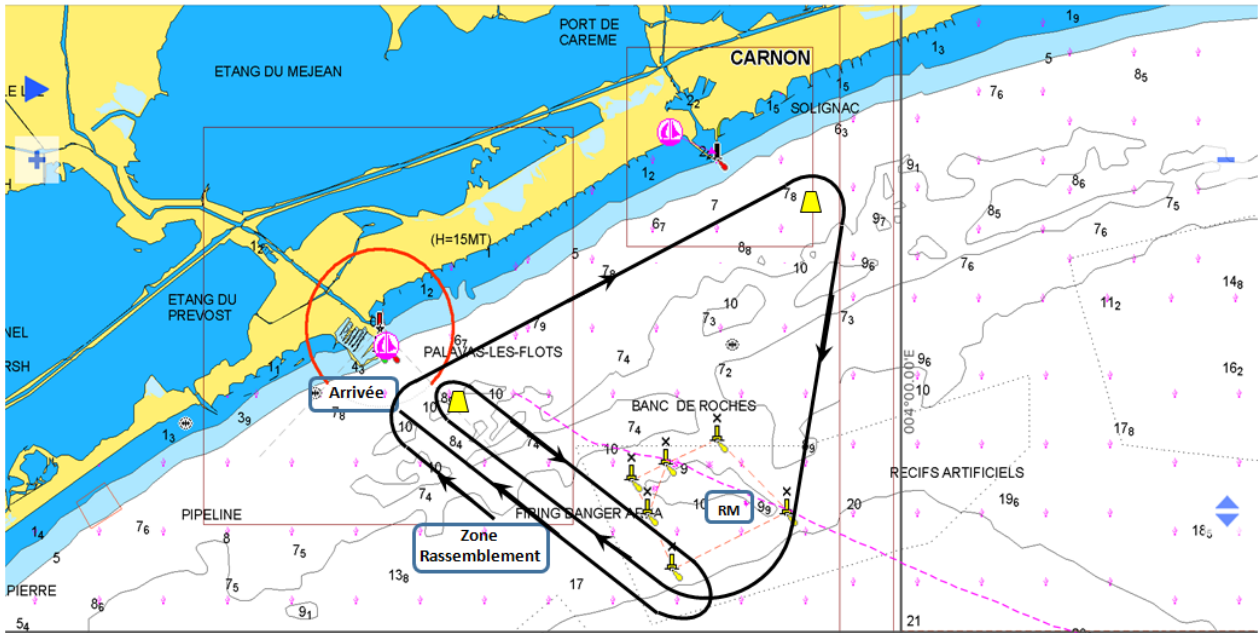
Ronds blancs : Dpt - Dgt éventuel - RM D bab - RM C bab - RM B bab - Arrivée Pal bab



Parcours N°5 – 9.5 MN :

Croiseurs/ surprises : Dpt - Dgt éventuel - Pal trib - Car trib - RM B trib - RM C trib - RM D trib - Pal trib - RM D trib – Arrivée Pal trib

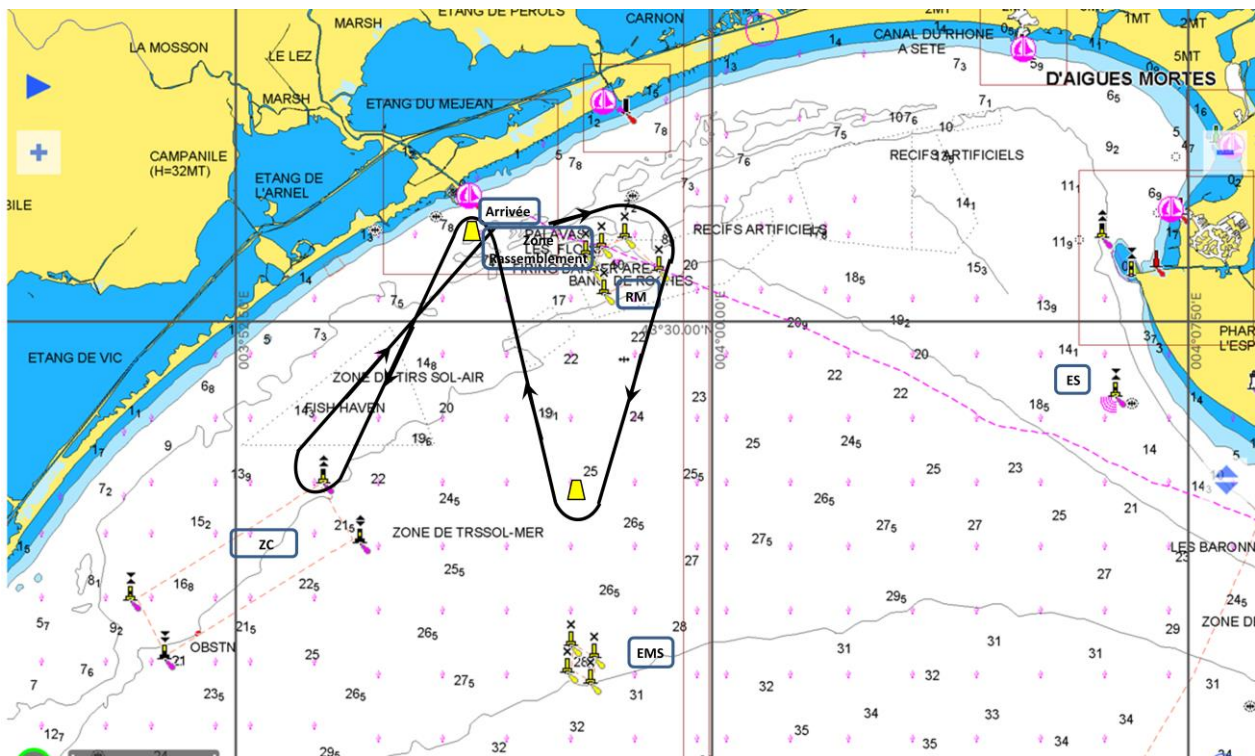
Ronds blancs : Dpt - Dgt éventuel - Pal trib - Car trib - RM B trib - RM C trib - RM D trib - Arrivée Pal trib



Parcours N°6 - 13 MN

Croiseurs/ surprises : Dpt - Dgt éventuel - RM A trib - RM B trib - RM C trib - LC trib - Pal bab - ZC N trib – Arrivée Pal bab

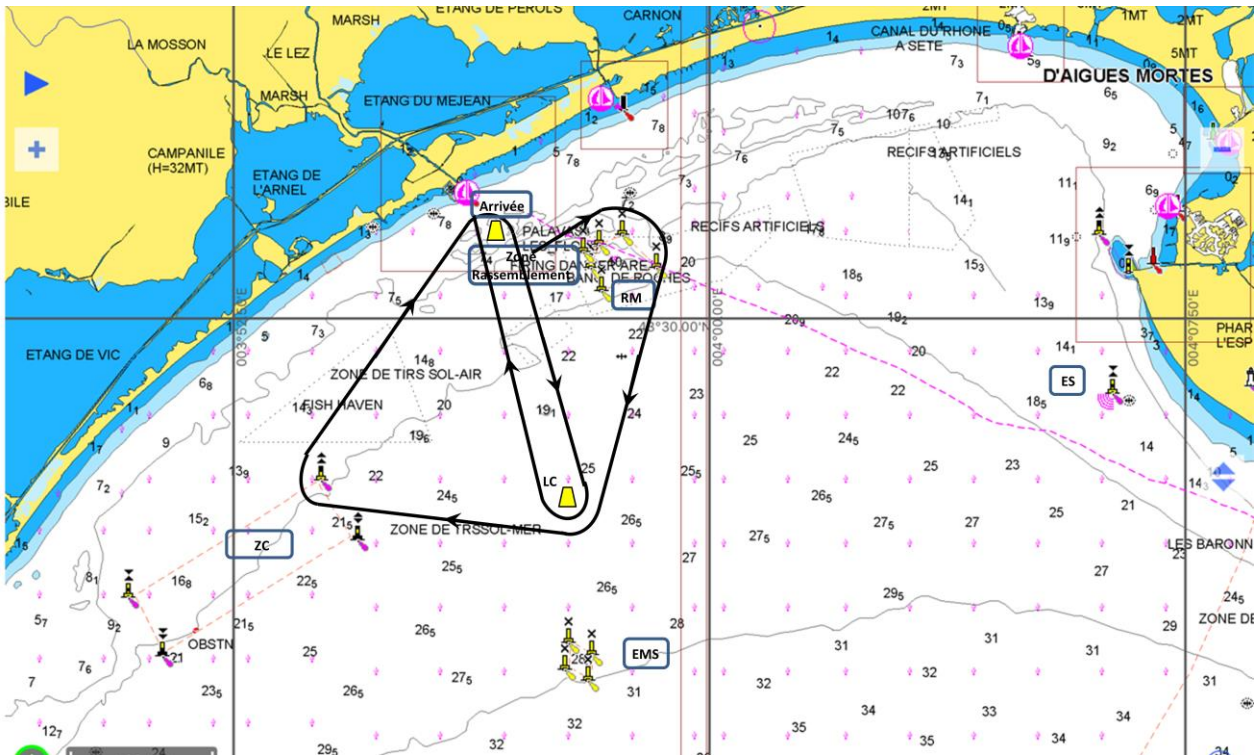
Ronds blancs : Dpt - Dgt éventuel - RM A trib - RM B trib - RM C trib - LC trib - Arrivée Pal bab



Parcours N°7 - 13 MN

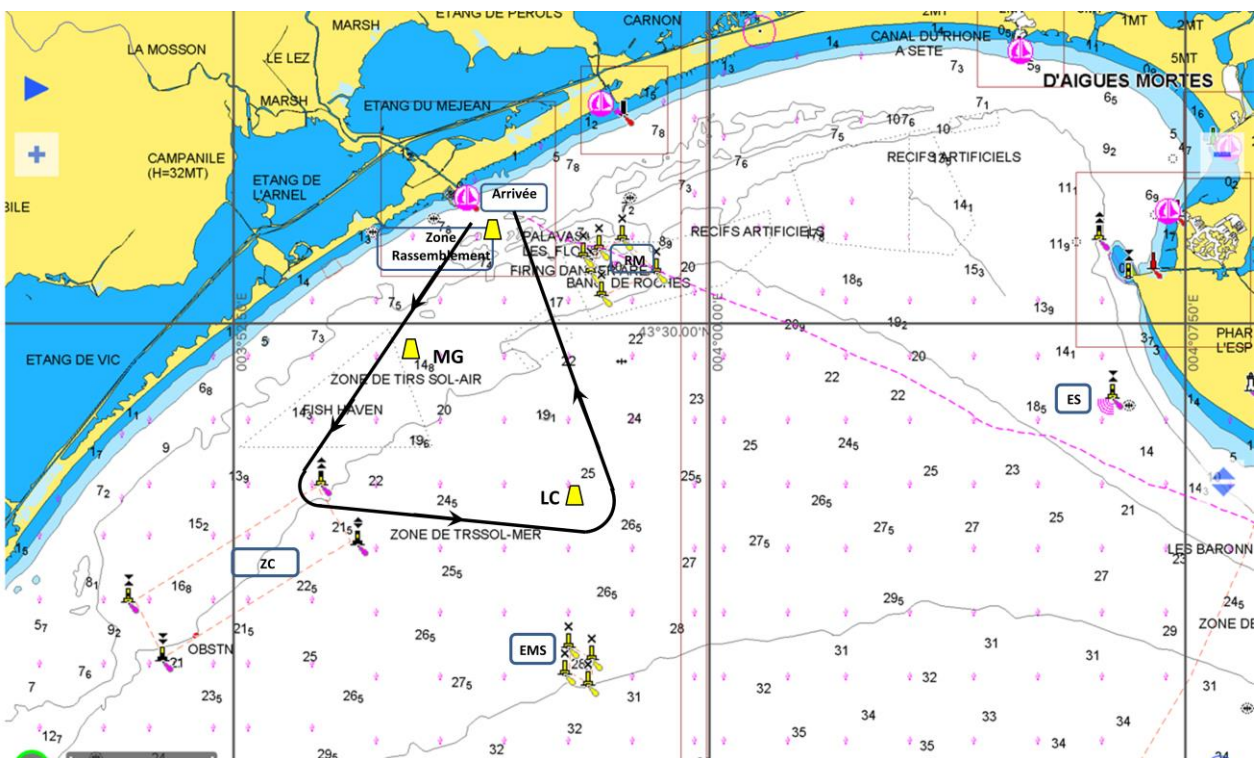
Croiseurs/ surprises : Dpt - Dgt éventuel - RM A trib - RM B trib - RM C trib - LC trib - ZC N trib - Pal trib - LC trib – Arrivée Pal trib

Ronds blancs : Dpt - Dgt éventuel - RM A trib - RM B trib - RM C trib - LC trib - ZC N trib - Arrivée Pal trib



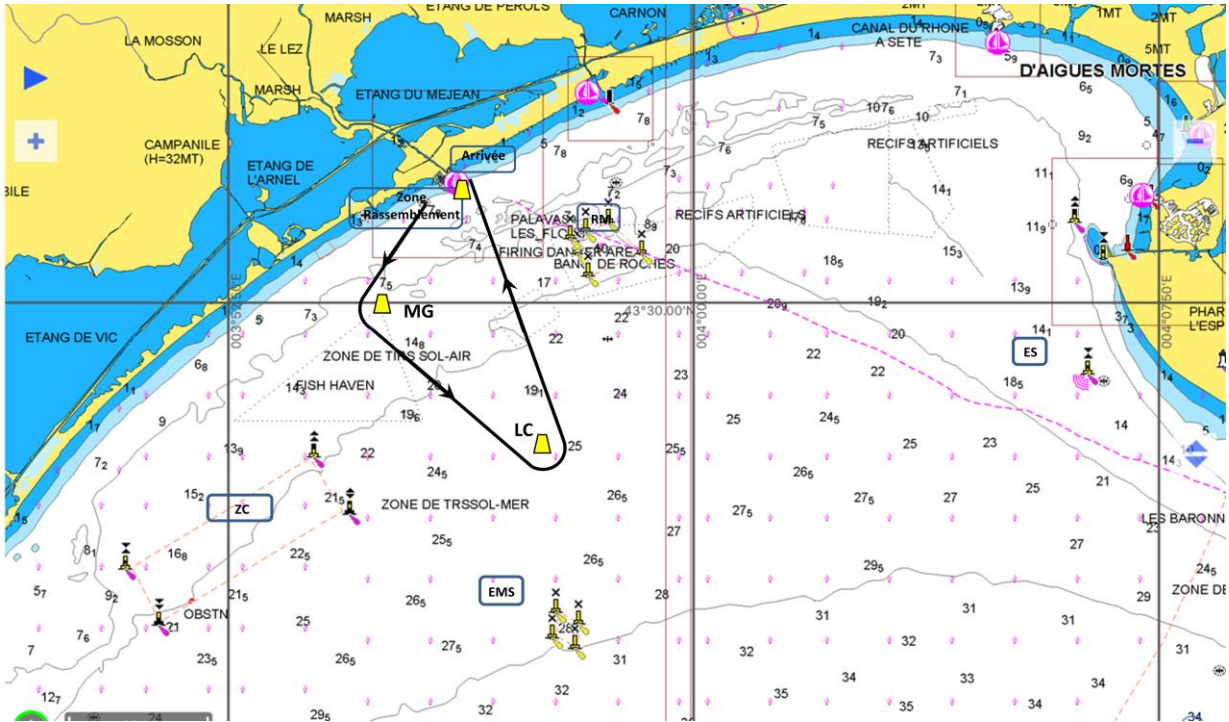
Parcours N°8 – 10.5 MN Croiseurs / surprises

Dpt - Dgt éventuel - MG bab – ZC N bab – LC bab - Arrivée Pal bab



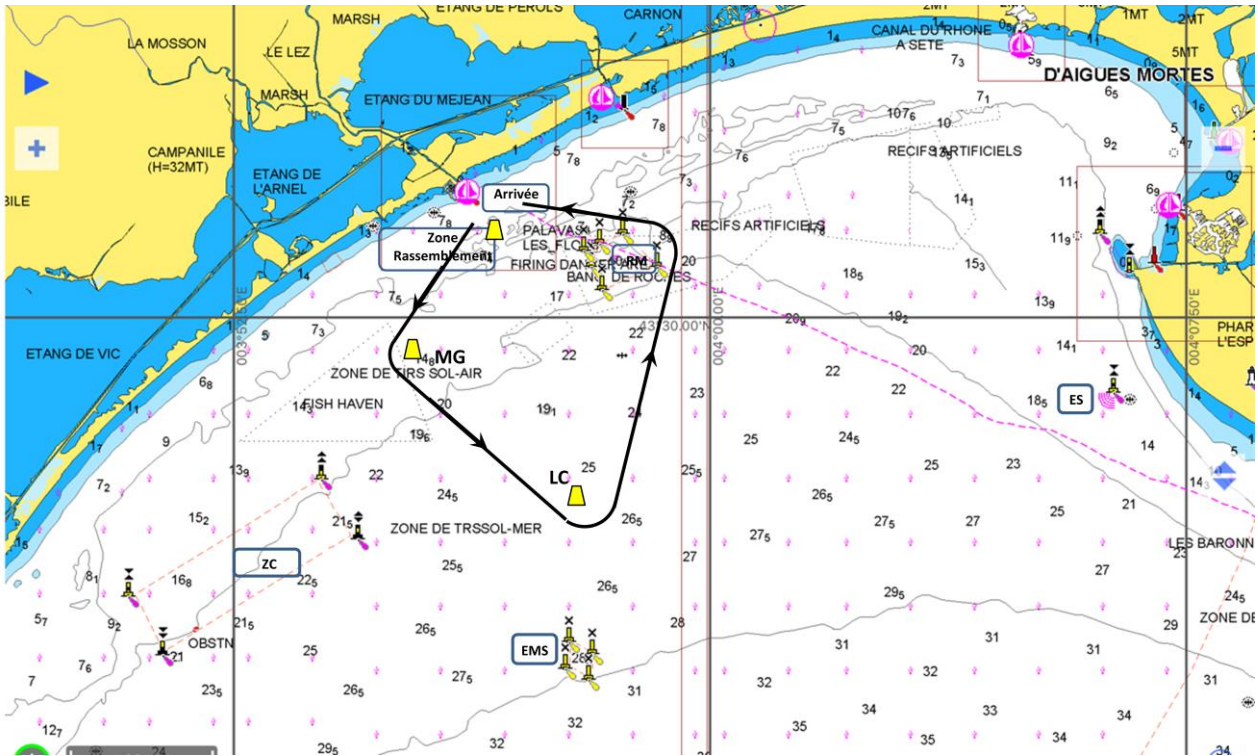
Parcours N°8bis – 8.5 MN : Ronds blancs

Dpt - Dgt éventuel - MG bab – LC bab - Arrivée Pal bab



Parcours N°9 – 13 MN : Croiseurs / surprises

Dpt - Dgt éventuel - MG bab – LC bab – RM D bab - RM C bab –
RM B bab – Arrivée Pal bab



Parcours N°9bis – 8.5 MN : Ronds blancs

Dpt - Dgt éventuel - MG bab - LC bab - Arrivée Pal bab

